



Conseil Municipal

Réunion du

06 Juillet 2020

Tel : 05 46 01 61 48

Fax : 05 46 01 01 19

benon@mairie17.com

Effectif légal : 19

Effectif présent : 17

Absents excusés : 2

Absents :

Convocation faite le 23 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le six Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain TRETON Le Maire.

Présents : M. Alain TRETON, Mme Sonia TEIXIDO, M. Thierry RAMBAUD, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, M. Guillaume LARRIVÉ, Mme Stéphanie MARTIN, M Raymond LANDRÉ, Mme Murielle FOUCHER, M. Marcel HRONCEK, Mme Sandrine CLERC, Mme Chloé BEDEL, M. François-Michel GUERIN, M. Marie PINEAU, M. Daniel BOURREAU, Mme Vanessa VAUTEY, Mme Sylvie ROCHETEAU, Mme Geneviève LAVALADE

Absents excusés : M. Damien ROUCHIER a donné procuration à Mme Chloé VEDEL
M. Antoine VRIGNAUD a donné procuration à Mme Sylvie ROCHETEAU

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Chloé BEDEL

Ordre du jour :

La séance se déroulera en présence d'un public restreint avec le respect des règles sanitaires en vigueur.

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Juin 2020
 - 2- Vote du Compte administratif 2019 de la Commune avec délibération
 - 3- Approbation du compte de gestion de l'année 2019 de la Commune avec délibération
 - 4- Affectation des résultats 2019 de la Commune avec délibération
 - 5- Vote des taux des taxes locales 2020 avec délibération
 - 6- Présentation du budget primitif 2020 de la Commune
 - 7- Vote du Compte administratif 2019 du PMS avec délibération
 - 8- Approbation du compte de gestion du PMS de l'année 2019 avec délibération
 - 9- Affectation des résultats 2019 du PMS avec délibération
 - 10- Présentation du budget primitif 2020 du PMS
 - 11- Location du logement communal
 - 12- Délibération relative au Restaurant
 - 13- Délibération relative à l'élection d'un élu référent pour la sécurité routière
 - 14- Délibération relative à l'élection des membres du CCAS
- Questions diverse

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Juin 2020

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres du Conseil Municipal approuvent et valident le compte rendu du 08 Juin 2020 à l'unanimité.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée M. Daniel JOLY, le Comptable de la trésorerie de Courçon.

2- Vote du Compte administratif 2019 de la Commune avec délibération

Monsieur Le Maire apporte quelques explications avant le vote des Comptes Administratifs.

Madame Sylvie ROCHETEAU, Maire sortant est dans l'obligation de sortir de la salle et ne peut participer au vote des comptes administratifs du fait que le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité validé par le Maire en place.

M. Le Maire explique que le compte administratif de la Commune, Section Fonctionnement, fait apparaître un excédent de 85 462€. Pour information, le solde réel est de 34 668.73€ (car il faut déduire l'excédent de fonctionnement reporté soit 85 462.17 €-50793.44€)

M. Le Maire précise que dans les dépenses de fonctionnement, il y a des dépenses incompressibles d'environ 91% au lieu de 60% dans l'idéal pour des communes équivalentes à Benon ce qui limite les possibilités de projets. Il nous faut donc travailler sur la réduction des dépenses ((comptes 011-012-065) afin de retrouver de la trésorerie.

Focus également sur l'évolution de la trésorerie, celle-ci a fortement chuté en 2018 (voir ci-après) suite au remboursement de l'emprunt in fine pour l'école maternelle à hauteur de : 400 000 €, sans nouvel emprunt. Le manque de trésorerie a pénalisé l'investissement depuis cette période.

	Janv	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	393242	370094	335321	317068	288850	165179	20727	38421	20572	13675	14137	27078
2019	7363	11003	4259	2716	9988	83876	85885	84700	143922	135749	72372	98271
2020	92479	98974	26972	2431	34717							



Madame Sylvie ROCHETEAU doit se retirer de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Monsieur Le Maire énumère les résultats du Compte administratif 2019 de la Commune.

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal vote le Compte administratif de l'exercice 2019 à mains levées avec 18 voix exprimés: 18 Voix pour dont 2 pouvoirs.

Arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	255 892.56
	Réalisé :	154 458.19
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	255 892.56
	Réalisé :	178 834.30
	Reste à réaliser :	0.00

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévus :	931 129.93
	Réalisé :	843 455.39
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	931 129.93
	Réalisé :	928 917.56
	Reste à réaliser :	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		24 376.11
Fonctionnement :		85 462.17
Résultat global :		109 838.28

3- Approbation du compte de gestion de l'année 2019 de la Commune avec délibération

Madame Sylvie ROCHETEAU est rappelée au sein du Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2019.

M. Daniel JOLY certifie que le Compte de Gestion est identique au compte administratif.

M. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'approuver.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur les valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Receveur, par 19 voix pour dont 2 pouvoirs.

4- Affectation des résultats 2019 de la Commune avec délibération

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 06 Juillet 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire de l'exercice 2019.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 34 668.73

- un excédent reporté de : 50 793.44

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 85 462.17

- un excédent d'investissement de : 24 376.11

- un déficit des restes à réaliser de : 00.00

Soit un besoin de financement de : 24 376.11

Décide par 19 voix pour dont 2 procurations d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT 85 462.17

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00

Résultat reporté en fonctionnement (002) 85 462.17

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 24 376.11

5- Vote des taux des taxes locales 2020 avec délibération

Monsieur Le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour les taxes foncières afin ne pas impacter les budgets des ménages au regard des conditions économiques actuelles.

Il précise qu'une augmentation apporterait peu de recettes à la Commune tout en pesant sur le budget des benonais-es.

M. JOLY explique que la Commune devra rechercher d'autres financements lorsque la taxe d'habitation sera supprimée.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Au vu des éléments proposés par le tableau ci-contre :

2020 Avec Nouveau Taux	Nouvelles Bases d'imposition 2020	Taux d'imposition de 2020	Produit 2020
Taxe foncière (bâti...)	1 105 000	18,94	209287.00
Taxe foncière (non bâti...)	114 500	51,44	58899.00
			268186.00

Après présentation du tableau et invité à voter à mains levées sur les taxes à appliquer pour cette année 2020, le Conseil Municipal par 19 voix pour dont 2 procurations décide **de ne pas appliquer d'augmentation pour les taxes foncières** et de fixer les taux comme suit :

- 18.94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 51.44 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

6- Présentation du budget primitif 2020 de la Commune

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les principales lignes budgétaires de la Commune prévues pour l'année 2020.



Budget primitif 2020 Commune de Benon

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractères général	127 200	70-produits de services	17 550
012- Charges de personnel	226 873	73- Impôts et taxes	550 095
65- Autres charges de gestion courant	522 415	74- Dotations et subventions	276 765
		75- Autres produits de gestion courante	25 100
66- Charges financières	13 000	76- Produits financiers	873
67- Charges exceptionnelles	100	77- Produits exceptionnels	0
Total dépenses réelles	889 588	013 Atténuation de charges	3 013
Total dépenses d'ordre*	69 270	002- Excédent de fonctionnement reporté	85 462
* virement section investissement 021		Total recettes réelles	958 858
Total dépenses de fonctionnement	958 858	Total recette de fonctionnement	958 858



Budget primitif 2020 Commune de Benon

Investissement

Dépenses

16- Emprunts et dettes assimilées	60 336
20-Immobilisations incorporelles	0
Total dépenses réelles hors opérations	60 336
Total dépenses opérations d'investissement.	100 000
Total	160 336

Recettes

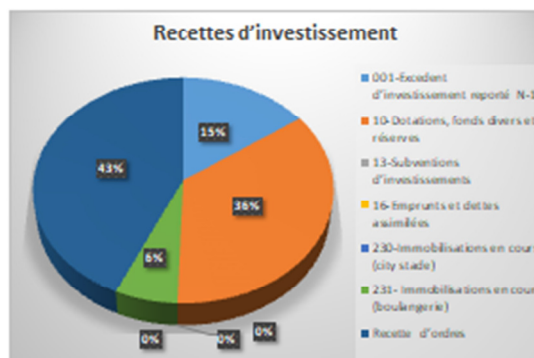
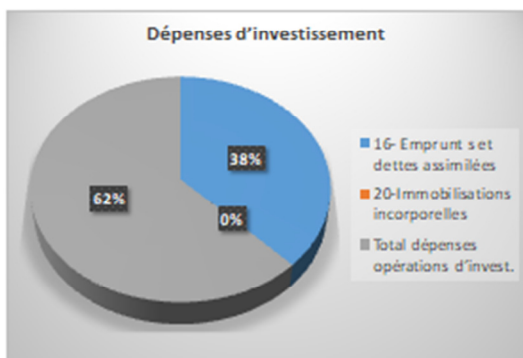
001-Excédent d'investissement reporté N-1	24 376
10-Dotations, fonds divers et réserves	56 690
13-Subventions d'investissements	0
16-Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes réelles hors opérations	81 066
230-Immobilisations en cours (city stade)	0
231- Immobilisations en cours (boulangerie)	10 000
Total recettes opérations investissements	10 000
Recette d'ordres	
Opérations patrimoniales	69 270
Total	160 336

16



Budget primitif 2020 Commune de Benon

Investissement



17

M. JOLY précise qu'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement peut être réalisé mais que l'inverse n'est pas réalisable.

M. Le Maire ajoute que les charges de personnel représentent 26 % du budget primitif de la Commune dans la section Fonctionnement et que le SIVOS représente 59%.

Dans la section Investissement, on retrouve en dépenses le projet parking et l'accès à la place PMR pour la Boulangerie. Ce projet nécessite d'effectuer des demandes de subventions dédiées à la Voirie.

7- Vote du Compte administratif 2019 du PMS avec délibération

M. JOLY suggère de transférer le résultat de fonctionnement à l'investissement pour équilibrer et éviter le déficit d'investissement.

Madame Sylvie ROCHETEAU doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, sous la présidence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal vote le Compte administratif de l'exercice 2019 à 18 voix pour, dont 2 pouvoirs et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	15 012.59
	Réalisé :	15 012.59
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	15 012.59
	Réalisé :	2 588.34
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	14 816.35
	Réalisé :	2 392.10
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	14 816.35
	Réalisé :	13 911.07
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 12 424.25
Fonctionnement :	11 518.97
Résultat global :	- 905.28

8- Approbation du compte de gestion du PMS de l'année 2019 avec délibération

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur les valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du PMS pour 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du Receveur, par 19 Voix pour, dont 2 procurations.

9- Affectation des résultats 2019 du PMS avec délibération

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 06 Juillet 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	11 518.97
Un déficit reporté de :	0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 518.97
--	-----------

- un déficit d'investissement de :	12 424.25
------------------------------------	-----------

- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
---	------

Soit un besoin de financement de :	12 424.25
------------------------------------	-----------

Décide par 19 Voix pour, dont 2 pouvoirs d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	11 518.97
--	-----------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	11 518.97
--	-----------

Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
--	------

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	12 424.25
---	-----------

10- Présentation du budget primitif 2020 du PMS

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les principales lignes budgétaires du PMS prévues pour l'année 2020.



Budget primitif 2020 Commune de Benon

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractères général	0	70-produits de services	0
012- Charges de personnel	0	73-Impôts et taxes	0
65- Autres charges de gestion courante	0	74-Dotations et subventions	4 486,08
		75-Autres produits de gestion courante	6 462,72
66- Charges financières	2 089,41		
67-Charges exceptionnelles	0	76- Produits financiers	0
Total dépenses d'ordre*	8 859,39	77-Produits exceptionnels	0
*virement à la section investissement 021		013 Atténuation de charges	0
		002-Excédent de fonctionnement reporté	0
Total dépenses de fonctionnement	10 948,80	Total recette de fonctionnement	10 948,80

25



Budget primitif 2020 Commune de Benon

Investissement

Dépenses		Recettes	
001-Déficit d'investissement reporté	12 424,25	001-Excédent d'investissement reporté N-1	0
16-Emprunts et dettes assimilés	7 954,11	10-Dotations, fonds divers et réserves	11 518,97
Total dépenses réelles hors opérations	20 378,39	13-Subventions d'investissements	0
.		16-Emprunts et dettes assimilées	0
		Total recettes réelles hors opérations	11 518,97
		021-Virement section de fonctionnement	8 859,39
Total	20 378,39	Total	20 378,36

26

11- Location du logement communal

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des difficultés de la locataire du logement Communal au-dessus de la garderie pour le paiement des loyers d'Avril et de Mai 2020.

Il lui a été proposé d'échelonner sa dette à hauteur de 100€ par mois jusqu'à l'extinction de la dette.

12- Délibération relative au Restaurant

M. Le Maire a été sollicité par les gérants du Restaurant SAINBOL dans le cadre de leur loyer du mois d'Avril et Mai. Durant la période de confinement et dans un contexte économique très compliqué, le restaurant SAINBOL a dû faire face à une perte de leur chiffre d'affaire.

Mme TEIXIDO précise qu'il y a peu d'aides de l'Etat suite à la crise sanitaire pour les entreprises installées en fin 2019. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter d'aider les gérants du restaurant en acceptant l'annulation des loyers du mois d'Avril et de Mai afin de leur permettre de relancer leur activité.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 19 voix pour dont 2 procurations l'annulation des loyers du mois d'Avril et du mois de Mai 2020.

13- Délibération relative à l'élection d'un élu référent pour la sécurité routière

Dans un contexte d'insécurité routière et dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre cette insécurité, Le Préfet de Charente Maritime a souhaité que la sécurité routière soit déclarée grande cause départementale.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont des partenaires incontournables de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

L'action locale peut notamment porter sur :

- La sensibilisation au risque routier des personnels municipaux et intercommunaux
- La mise en place d'actions de prévention et d'éducation routière en direction de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors
- L'information des citoyens grâce aux outils de communication (bulletins municipaux, site internet, informations destinées aux riverains) aux fins de relayer les initiatives locales et de concourir à la mise en œuvre d'une politique communale de sécurité routière adaptée aux enjeux.

Afin de porter conjointement avec les services de l'Etat cette dynamique de lutte, il est demandé de bien vouloir nommer un élu référent au sein des collectivités.

M. Thierry RAMBAUD se porte candidat à l'élection d'élu référent pour la sécurité routière.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal décident de nommer M. THIERRY RAMBAUD élu référent pour la sécurité routière par 19 voix pour, dont 2 procurations.

M. Guillaume LARRIVÉ précise qu'il y a beaucoup de travail sur ce point et qu'il serait peut-être nécessaire d'être plusieurs sur ce sujet.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est en contact avec la Gendarmerie pour mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière avant d'entrevoir des actions de répression.

14- Délibération relative à l'élection des membres du CCAS

Le Maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidat même incomplète.

Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 8 juin 2020, à 12.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS.

La liste présentée est la suivante :

- 6 membres élus par le Conseil Municipal :

- Mme VAUTEY Vanessa
- Mme CHAILLET-COUSSON Monique
- M. GUERIN François
- M LANDRÉ Raymond
- Mme PINEAU Marie
- Mme Stéphanie MARTIN

- 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal :

- Mme DESAGE Catherine
- Mme GRASSET Nicole
- M. RABILLER André
- Mme GAUFFIER Laurence
- M. FAJOUX Jean-Claude
- Mme SPYCHAS Sabrina

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'action sociales et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal déclare par 19 voix pour dont 2 procurations :

- 6 membres élus par le Conseil Municipal et Le Maire.

- Mme VAUTEY Vanessa
- Mme CHAILLET-COUSSON Monique
- M. GUERIN François
- M LANDRÉ Raymond
- Mme PINEAU Marie
- Mme Stéphanie MARTIN

- 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal

- Mme DESAGE Catherine
- Mme GRASSET Nicole
- M. RABILLER André
- Mme GAUFFIER Laurence
- M. FAJOUX Jean-Claude
- Mme SPYCHAS Sabrina

Elus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Benon.

M. Le Maire explique qu'il y a eu plusieurs candidatures spontanées en plus des personnes déjà nommées et que ces contacts seraient consultés pour expertise dans leur domaine de compétences et invités lors des travaux du CCAS.

Questions diverses

1- Journées portes ouvertes à la Communautés de Communes

M. Le Maire transmet l'invitation Journée portes ouvertes à la Communautés de Communes pour un moment convivial de rencontres et d'échanges le mercredi 15 juillet à partir de 15h.

2- Commission Communale des Impôts directs

M. Le Maire fait part à l'Assemblée que la direction Générale des Finances Publiques a désignée les membres de la Commission Communale des impôts directs. Chaque membre a été informé de sa nomination par courrier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 20h30.

M. Alain TRETON

Mme Sonia TEIXIDO

M. Thierry RAMBAUD

Mme Monique CHAILLET-COUSSON

M. Guillaume LARRIVÉ

Mme Stéphanie MARTIN

M Raymond LANDRÉ

Mme Murielle FOUCHER

M. Marcel HRONCEK

Mme Sandrine CLERC

M. Damien ROUCHIER
Pouvoir à Mme Chloé BEDEL

Mme Chloé BEDEL

M. François-Michel GUERIN

M. Marie PINEAU

M. Daniel BOURREAU

Mme Vanessa VAUTEY

Mme Sylvie ROCHETEAU

M. Antoine VRIGNAUD
Pouvoir à Mme Sylvie ROCHETEAU

Mme Geneviève LAVALADE